

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 21 mars 2012

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Général**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance du 19 mars 2012**

**2012 DASES 97G** Subvention à l'association Les Ateliers du Chaudron pour l'action Théâtre Moteur (11e).

**Mme Olga TROSTIANSKY, rapporteure.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général,**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 3411-1 et suivants ;

Vu le contrat urbain de cohésion sociale voté le 27 mars 2007 ;

Vu le projet de délibération en date du 6 mars 2012 par lequel M. le Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général lui propose l'attribution d'une subvention de 5.000 euros à l'association « Les Ateliers du Chaudron » située 31, passage de Ménilmontant 75011 Paris ;

Sur le rapport présenté par Mme Olga TROSTIANSKY au nom de la 6<sup>e</sup> Commission ;

Délibère

Article 1 : Il est attribué à l'association « Les Ateliers du Chaudron » (D01229) 11108, 2012\_01573 située 31, passage de Ménilmontant 75011 Paris une subvention de fonctionnement de 5.000 euros au titre de l'exercice 2012 pour son action de dynamisation sociale par le théâtre des personnes en situation de précarité.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée sur le chapitre 017, rubrique 561, nature 6574, ligne DF34018 du budget de fonctionnement 2012 du Département de Paris et suivants sous réserve de la décision de financement.